



FICHE FORMATION



MONTAGE, VERIFICATION ET UTILISATION DES ECHAFAUDAGES ROULANTS

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : Monter, vérifier la mise en service et journalière, utiliser démonter et stocker les échafaudages roulant en toute sécurité

PUBLIC : Utilisateurs et opérateurs

NIVEAU PREALABLE : Maitrise de la langue française et aptitude médical au travail en hauteur

DUREE : 7 heures de formation (1 jour)

LIEU : à définir

MODALITES D'EVALUATION : évaluations sommatives comportent une partie théorique consistant en un questionnement oral. Ces évaluations font l'objet d'une fiche standardise complète par le formateur et signe par le participant.

EFFECTIF : 10 personnes maximum

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

La formation nécessite les équipements suivants :

- Casque avec jugulaire ou mentonnière ;
- Gants de manutention ;
- Chaussures / bottes de sécurité ;
- Harnais avec système de retenue antichute (en cas d'utilisation d'un échafaudage non-MDS).

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, et R4141-3 et 13 du code du travail
- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à 90 et R4141-15 du code du travail
- Echafaudages : Articles R4323-69 à 80 du code du travail arrêté du 21 décembre 2004
- Recommandation : R408 de la CNAMTS

MODALITES D'ACCES ET DELAIS : Nous consulter par téléphone ou mail à l'adresse contact@piste-securite.com

NOTA : Ce module de formation s'adapte aux particularités de votre établissement.

PROGRAMME

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

- Définitions et dispositions réglementaires.
- Les types d'échafaudages.
- Responsabilités du monteur, du vérificateur et de l'utilisateur.
- Aménagement des zones de travail et adéquation.
- Exploitation des informations, de la notice du fabricant et des plans.
- Stabilité et résistance.
- Conformité des niveaux de travail et des moyens d'accès.
- Les différentes vérifications à réaliser.
- Rédaction d'un rapport de vérification. Démontage et stockage de l'échafaudage.
- Démontage et stockage de l'échafaudage.
- Compte-rendu des opérations et des anomalies le cas échéant.



FICHE FORMATION



SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES :

Le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises. Il incombe à l'employeur de déterminer si la validation partielle des acquis entraîne une nouvelle participation à la formation ou non.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

CONCLUSION

Synthèse.

Fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation

Mise à disposition d'un formateur conseil en prévention des risques professionnels



Pour les modalités, contacter-nous
par mail : contact@piste-securite.com

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023